

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 28 JUIN 2017 - 20h30

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

Présents: Thierry GOUBY, Odile MOLLE, Alexis CHARLIN, Adeline BOURSIER, Sandrine SEFERIAN, Régine COHAS, Denis BREJON, Emmanuel CREMONESE, Danie PERRIN

Excusé : Marie-Claude MASSACRIER, Christiane HOCH donne pouvoir à Thierry GOUBY, Christian PLAGNE

1. Urbanisme

M. Le Maire présente les dossiers d'urbanisme pour information.

2. Assainissement

Adeline BOURSIER présente le Rapport Public sur la Qualité du Service d'assainissement Collectif. Ce document reprend l'ensemble des éléments concernant le service et le prix du service.

Emmanuel CREMONESE demande à ce qu'un délai soit donné au demandeur de permis de construire sur les zones bloquées pour qu'ils puissent prendre des décisions. Adeline BOURSIER précise que l'engagement pris avec la DDT est de fournir un plan de travaux permettant de se mettre en conformité pour libérer les permis de construire. M. le Maire précise qu'il reçoit les personnes afin d'expliquer la situation de l'assainissement de la commune. L'étude sur l'assainissement est en cours et tant qu'elle n'est pas terminée (ce qui est prévu pour la fin d'année) nous ne pouvons donner de délai.

M. le Maire propose l'approbation de ce rapport.

VOTE	POUR	9	CONTRE	0	ABST	1
------	------	---	--------	---	------	---

Le rapport est disponible version papier en mairie et sur le site internet de la commune.

3. Ecole

Règlement de cantine

M. Le Maire présente le règlement de cantine.

Sandrine SEFERIAN demande à ce que soit clarifié pour les familles le fonctionnement en cas d'allergie alimentaire. M. Le Maire explique que pour les familles concernées les modalités d'accès au service sont définies lors d'un entretien.

Odile MOLLE indique la nécessité d'établir une convention entre le sou des écoles et la mairie pour définir clairement les responsabilités et les obligations par rapport aux utilisateurs du service.

Le Maire propose, suite aux éléments apportés par la discussion, d'ajouter au règlement de cantine l'engagement d'afficher les menus minimum une semaine à l'avance.

VOTE	POUR	10	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Règlement de la garderie

M. Le Maire présente le règlement avec 2 modifications.

La commune ne peut plus à partir de cette année facturer par les services du trésor public une facture inférieure à 15euros.

Il y a deux hypothèses :

- établir des factures minimum de 15€ minimum quel que soit l'utilisation minimum de la garderie.
- constituer une régie municipale gérée par un régisseur. Ce système permet de faire l'encaissement des paiements par la mairie sans les services du trésor public.

Le règlement de la garderie est présenté avec deux modifications : l'ajout de la nouvelle contrainte sur les facturations et le début de la garderie à 7h30.

M. Le Maire demande l'approbation de ce règlement.

VOTE	POUR	10	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

M. le Maire demande l'autorisation au conseil d'ouvrir une régie en prévision du choix pour assurer la facturation. Les modalités pratiques seront définies pour la rentrée.

VOTE	POUR	10	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

4. Communauté d'Agglomération Loire Forez

Délibération pour nomination d'un membre du CM à la CLECT

La décision est reportée en l'absence de Christian Plagne.

Délibération validation convention abri bus pour demande fonds de concours à Loire Forez Agglomération (LFA)

M. Le Maire explique que la compétence transport gérée jusqu'ici par le département est transférée à Loire Forez Agglomération. Dans ce cadre, l'abri bus présent sur la place de la Mairie est concerné. En effet le département, gestionnaire des abris bus, propose à la commune de racheter l'abri bus ou de le faire déposer. La valeur initiale était de 6500 € HT, la proposition de revente à la mairie est de 1000 €. La commune peut faire appel au fonds de concours de LFA sur ce type d'équipement et obtenir un financement de 50% soit 500 €.

M. Le Maire demande l'approbation de la convention de rachat de l'abri bus et de la demande de fonds de concours à Loire Forez Agglomération.

VOTE	POUR	10	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

5. Divers

Inauguration des chemins de randonnées le 08 juillet en haut de Puy Granet à 15h00. Le chemin sera parcouru puis un goûter sera servi à l'arrivée.

Fête patronale le week-end du 22 et 23 juillet 2017, le vin d'honneur est prévu le 23 juillet vers 11h00. Attention, cette année le feu d'artifice sera tiré le samedi 22 juillet au soir.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.